

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	4 066
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	15 356
c. Locaux industriels	37 964
d. Logements sociaux : exo de longue durée	62 087

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	1 081 679
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum industriels locations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 846 673
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2
c. Par la loi (autres)	10

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	5 118 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	8 013
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,690329
d. Taux FB commune 2020	37,09
e. Taux FB département 2020	25,27

TS UTILES AU VOTE DES TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - cdl. 14)
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	
aire bâtie (TFB)	39,42	54,92	137,30	0,50000	136,80
aire non bâties (TFNB)	50,82	74,35	185,88	2,68000	183,20
habitation (TH)	24,45	29,90	74,75	11,71000	63,04
foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique **24,94**

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

971-219711207-BF_049_2024-BF
A G E D I